

# CONSEIL MUNICIPAL DU 19/01/2016

## ANNEXES

2015 – 268

CASINO DE GRASSE / CONTRAT DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CASINO DE GRASSE  
AVENANT

# CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CASINO DE GRASSE

## AVENANT

**Entre les soussignés :**

**La COMMUNE de GRASSE**, identifiée sous le numéro SIREN N° 210 600 698 000 18 et représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jérôme VIAUD, agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 19 janvier 2016, reçue en sous-préfecture de GRASSE

Ci-après dénommée « **la Ville de Grasse** » ou « **La Ville** », d'une part

ET

**M. Thierry GUERRIER**, demeurant 36 chemin de Longo Mai à ANTIBES 06600

## PREAMBULE

Par jugement du 2 mars 2015, le tribunal de commerce de Grasse a prononcé la résolution du plan de sauvegarde de la SA du CASINO de GRASSE, et constatant que le redressement judiciaire est manifestement impossible, a ouvert une procédure de liquidation judiciaire.

Le liquidateur judiciaire a obtenu du tribunal de commerce par ordonnance du 28 mai 2015 la possibilité de rechercher des candidats à la reprise du casino de GRASSE. Une seule offre a été déposée et par ordonnance du 22 juin 2015, le juge-commissaire du tribunal de commerce de Grasse a notamment jugé : « Ordonnons sous la condition suspensive de l'agrément de Monsieur le Maire de la Ville de Grasse et le Ministère de l'Intérieur, la reprise des activités du Casino de GRASSE par Messieurs Thierry GUERRIER, GERARD SCRIBANS et Richard GUERRIER moyennant le versement de la somme de 90 000 euros payable comptant le jour de l'entrée en jouissance ».

« Disons que M Thierry GUERRIER, conformément à son offre, pourra éventuellement substituer une personne morale à la condition qu'il en soit le dirigeant de droit, l'associé majoritaire et sous réserve de l'accord de Monsieur le Maire de Grasse et du Ministère de l'intérieur ».

Une personne morale est en cours de constitution dont le comité de direction sera composé de MM. Thierry GUERRIER, Gérard SCRIBANS et Richard GUERRIER.

**CECI ETANT EXPOSE, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :**

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION**

Le contrat de délégation de service public du Casino de Grasse signé le 20 juillet 2011 avec la SA du Casino de Grasse est cédé à M. Thierry GUERRIER.

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile pour le Ville de Grasse en l'hôtel de Ville de Grasse – BP 12069 – 06131 GRASSE CEDEX pour l'occupant en son siège social

A Grasse, le

Nombres d'exemplaires :

Pour la Ville de GRASSE,  
Le Maire,

**Thierry GUERRIER**

**Jérôme VIAUD**  
Vice-président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Pays de Grasse